



N° 13 – juillet-septembre 2017

Le maïs et l'innovation, pour le pire ou pour le meilleur ? (p.2)

> Editorial

Glyphosate, le scandale

Alors que la machine européenne est lancée vers une interdiction à court terme de cette molécule stratégique, le scandale éclate! Les lobbyistes et les scientifiques orientés ne sont pas ceux que l'on croit.

C'est le sens des révélations d'une journaliste de Reuters, relayées par le Risk-Monger, où l'on constate que le CIRC est en fait instrumentalisé au profit de lobbies pas plus honorables - ni sur le fond, ni sur la forme - que les industriels honnis de notre monde repu et aseptisé.

Quand on sait que le CIRC est la seule agence à avoir classé le glyphosate comme cancérigène probable; que c'est cette étude - à défaut de toutes les autres - que les ONG et les politiques brandissent en Parangon de vérité; et que l'un des experts essentiels du dossier est grassement payé (160000 dollars!) par les avocats qui attaquent le glyphosate... il y a vraiment de quoi s'indigner.

Les agriculteurs ne supportent plus d'être les dindons de farces aussi grossières ! Nous avons besoin du glyphosate, il est évalué positivement par toutes les agences du monde, à commencer par l'EFSA, qu'on nous laisse l'utiliser!

Céline Duroc,
Délégué Permanent CEPM,
Directeur Général AGPM

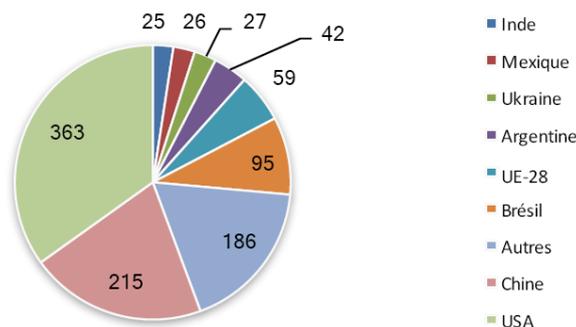


Sommaire

- Éditorial & Chiffres clés 1
- Le maïs et l'innovation, pour le pire ou pour le meilleur ? 2
- Biocarburants G1 : premiers développements 3
- L'interprofession Sorghum ID est née..... 4
- Conférence biotechnologies 4
- UE-Mercosur : désaccord entre les Etats membres 5
- La PAC accusée de dumping aux Etats-Unis 5
- Glyphosate 6
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres 6

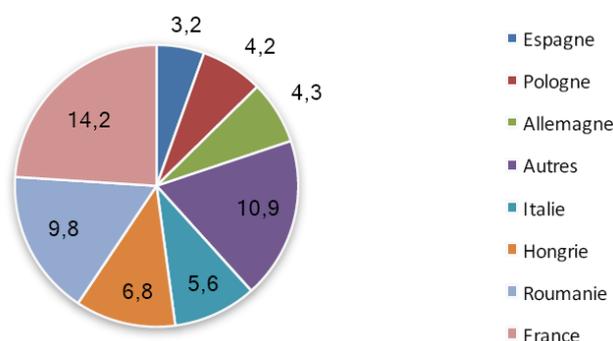
CHIFFRES CLES DU MAÏS :

Production mondiale 2017/18 (Mt)



Source: USDA, octobre 2017

Production mondiale en UE-28 (Mt)



Source: USDA, octobre 2017

LE MAÏS ET L'INNOVATION, POUR LE PIRE OU POUR LE MEILLEUR ?

Au lendemain du discours du Président Macron sur l'avenir de l'Europe, le 26 septembre, la Confédération européenne de la production de maïs (C.E.P.M) a organisé une conférence à Bruxelles "le maïs et l'innovation, pour le pire ou pour le meilleur ?" le 27 septembre, exposant les défis posés à la culture du maïs, et les solutions à l'horizon 2025.

Le Président Macron a lui-même déclaré qu'en « *aucun cas la science ne doit s'effacer au profit des politiques* ». La C.E.P.M se positionne entièrement sur la même ligne : les politiques – nationales et européennes – doivent se baser sur la science et l'expertise des agences scientifiques. Cela s'accompagne d'une responsabilité forte des Institutions de suivre les avis scientifiques de leurs agences, comme détaillé dans le cas du glyphosate par les interventions de Vicky Marissen (PACT European Affairs) et David Zaruk (blog Risk Monger). Face au manque de confiance dans les agences – propagé par certaines organisations – la seule solution est la transparence à tous les niveaux, plus d'uniformité et plus de lisibilité dans les procédures.

« *C'est la science qui doit éclairer la dangerosité des substances et indiquer les alternatives* » dit le Président Macron: toute éventualité d'interdiction doit, pour être durable et efficace, impérativement être accompagnée d'une réflexion sur les alternatives existantes et leurs éventuelles conséquences. À défaut, elles doivent s'accompagner de mesures de transition et de la possibilité de dérogations nationales. C'est dans cet esprit, pour montrer à un public bruxellois trop souvent confiné à son bureau, que la C.E.P.M a dans sa conférence adopté une approche de terrain basée sur les témoignages des maïsiculteurs de Roumanie et d'Italie, et d'autres cultures comme les betteraves, pour fournir un cliché de la situation « *sur le champ* » des conséquences concrètes d'interdiction sans réflexion préalable sur les alternatives.



L'Union européenne s'est engagée dans un cercle vicieux dans lequel on déplore le manque de compétitivité des agriculteurs européens, tout en leur imposant de nouvelles distorsions de concurrence notamment en limitant l'accès à l'innovation (biotechnologies, interdiction de substances, bio-économie...), le tout dans un contexte de prix internationaux très bas, comme exposé par le Délégué Permanent de la C.E.P.M, Céline Duroc. Pour que, comme souhaité par le Président français, « *les agriculteurs puissent vivre dignement de leurs revenus* » sans « *suradministration européenne* », il faut mettre en parallèle du principe de précaution un principe d'innovation, laisser faire la science, les agriculteurs et l'innovation.



La C.E.P.M, tout comme le Président Macron, veut plus d'Europe et mieux d'Europe. Le Président de la C.E.P.M, Daniel Peyraube, l'exprime clairement: « *Les maïsiculteurs sont fondamentalement européens, mais ils ont besoin d'une Europe de la production, d'une Europe qui soutienne son agriculture tout en se tournant vers l'avenir. Tout cela passe par l'innovation, et pour le maïs c'est clairement pour le meilleur !* ».



BIOCARBURANTS DE PREMIERE GENERATION – DES DEVELOPPEMENTS PLUTÔT POSITIFS !

Suite au revirement de la position de la Commission européenne sur les engagements envers les biocarburants de première génération, en novembre 2016, la proposition est maintenant entre les mains des co-législateurs – Parlement européen et Conseil des ministres – en vue d'une conclusion en janvier 2018.

A cet égard, le député européen Christofer Fjellner (PPE, SE) a souligné, lors d'un évènement au Parlement européen (PE) le 6 septembre, le manque de fondements scientifiques de la proposition de Directive de la Commission sur les énergies renouvelables, en particulier sur les biocarburants. Il reproche également à la Commission de créer de l'instabilité sur le marché ce qui décourage les investisseurs voulant soutenir la production d'énergie renouvelable : « *Arrive un moment où le désir de rendre les biocarburants plus verts rendra la mise sur le marché trop coûteuse et trop compliquée, et les combustibles fossiles en sortiront gagnants* ».

Un groupe d'Etats membres en opposition avec la Commission européenne

La proposition de la Commission de réduire notablement la contribution des biocarburants conventionnels au bouquet énergétique des transports a provoqué de nombreuses contestations notamment des Etats membres comme la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie qui s'opposent au « phasing out ».

Ainsi, **le 21 septembre dernier, le groupe de Visegrad, la Roumanie et la Bulgarie ont publié une déclaration commune** demandant à la Commission européenne de reconsidérer sa proposition d'éliminer progressivement les biocarburants de 1^{ère} génération après 2020 et de réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir.

Les 7 Etats soulignent l'importance de la production de biocarburants, et souhaitent que le niveau actuel des sources d'énergie renouvelables d'origine soit maintenu sinon augmenté après 2020. Ils ont en outre exhorté la Commission à "analyser" globalement sa proposition et à envisager de maintenir les exigences actuelles relatives à l'utilisation de cultures vivrières et fourragères pour la production de biocarburants dans les pays de l'UE et les pays tiers. **Dans cette même ligne, la présidence estonienne du Conseil de l'UE a proposé début octobre d'abandonner le plafond controversé sur les biocarburants de 1^{ère} génération. Le 9 octobre, le Conseil "Agriculture et pêche" du Conseil de l'UE s'est penché sur cette déclaration, que plusieurs Etats membres ont appuyée.**

Une position mitigée des commissions

En parallèle, **les Députés de la commission pour l'agriculture et le développement rural (COMAGRI) du PE ont adopté une position similaire.**

Dans un communiqué du 4 octobre, la filière biocarburants (AGPM, AGPB, CGB, Esterifrance, Fop, SNPAA) a donc pu, à juste titre, se féliciter du vote de la commission AGRI qui permet de mettre en avant l'intérêt des biocarburants issus de cultures hautement durables coproductrices de protéines et de cellulose pour l'alimentation animale.

La COMAGRI souligne l'importance d'un objectif d'incorporation d'énergie renouvelable dans les transports, qu'elle propose de fixer à 12% au minimum alors que la Commission souhaitait le supprimer purement et simplement.

La commission pour l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire (ENVI) n'a pas suivi le mouvement en votant, le 23 octobre, en faveur de l'élimination progressive de l'utilisation des biocarburants d'ici 2030.

La forte mobilisation de la CEPM continue

La CEPM accueille favorablement la proposition du Conseil de l'UE, qui fixe un objectif de 15% pour les énergies renouvelables dans les transports et reconnaît le rôle clé des biocarburants de 1^{ère} génération dans cette cible.

Contrairement à l'approche de la COMENVI, ces éléments enverraient un signal positif aux investisseurs et répondraient aux intérêts stratégiques de l'UE en termes d'ambition climatique, ainsi que de réduction de sa dépendance aux protéines et aux combustibles fossiles importés.

La CEPM reste très active sur le sujet. Les rendez-vous auprès de Représentations Permanentes et de Députés européens continuent afin de mettre en lumière nos intérêts ainsi que la distribution des « positions papers » de la filière pour faire valoir nos arguments.

L'INTERPROFESSION " SORGHUM ID " EST NÉE

C'est à Bruxelles, le mardi 26 septembre, que s'est tenue l'assemblée constitutive de l'association interprofessionnelle européenne du sorgho donnant ainsi naissance à Sorghum ID.

Réunissant différents acteurs européens du sorgho, de la semence à la production et à la transformation, ce rendez-vous bruxellois a ainsi formalisé la création de la nouvelle structure avec la définition d'un objectif stratégique (Développer la production européenne de sorgho, grain - fourrager - énergétique, et sa génétique hybride) et de lignes d'actions directrices.



Sorghum ID est la 3ème étape d'une démarche initiée en 2016 par des opérateurs professionnels et économiques qui avait d'abord donné lieu à la réalisation du 1er Congrès européen du sorgho en novembre 2016 en Roumanie à Bucarest, puis à la mise en œuvre depuis ce printemps 2017 de plans de promotion triennaux du sorgho dans différents États européens et financés par la Commission européenne.



Sorghum ID s'est dotée d'un Conseil d'Administration, représentatif des acteurs européens engagés dans cette filière en construction, qui procédera lors de sa première et prochaine réunion à l'élection du Bureau et du Président de la nouvelle association.



"Le Sorgho est doté de nombreux atouts et d'un réel potentiel. Notre ambition est par conséquent de fédérer ses acteurs européens pour, certes développer la production européenne de sorgho et sa génétique hybride mais aussi inscrire ce développement sur la durée afin de constituer une nouvelle source d'approvisionnement qui soit significative et durable pour les utilisateurs et transformateurs " a indiqué Luc Esprit, Délégué Sorghum ID, à l'issue de l'assemblée bruxelloise.

CONFERENCE SUR LES BIOTECHNOLOGIES MODERNES

La Commission européenne a organisé à Bruxelles une conférence sur les biotechnologies modernes dans l'agriculture le 28 septembre 2017, dont l'objectif était d'ouvrir la voie à une innovation responsable.

Industriels, agriculteurs, chercheurs et consommateurs pourraient bénéficier de certaines solutions scientifiques, déjà disponibles et autorisées dans d'autres pays, mais le processus décisionnel européen prend du temps pour combler ce vide juridique. Cela entraîne des retombées négatives sur, entre autres, la compétitivité de la recherche et des produits européens. C'est par exemple le cas des « NBT » (New Breeding Techniques) : doivent-elles être légalement considérées comme des OGM (c'est

le point de vue de Greenpeace ou Via Campesina) ou comme une catégorie très large et donc à nuancer, qu'il faut diviser technique par technique ? Le consensus, tel qu'exprimé par le Ministre estonien de l'Agriculture Tarmo Tamm, est qu'il faut tenir compte des défis sociétaux et agricoles dans le cadre d'un débat ouvert et constructif, et non dogmatique. On attend donc toujours d'ici quelques mois le verdict de la CJUE pour répondre aux questions françaises et allemandes.

L'ACCORD UE-MERCOSUR : DIVISION ENTRE LES ETATS MEMBRES

Depuis la reprise des négociations en 2016, les discussions continuent de progresser. La Commission européenne, soucieuse de parvenir à un accord rapide et si possible d'ici la fin de l'année, va à l'encontre des souhaits des 11 Etats membres qui lui avaient demandé une « pause dans les négociations » en juin dernier.

Le 29^e round des négociations UE-Mercosur, organisé à Brasilia du 2 au 6 octobre 2017 s'est focalisé sur les « sujets sensibles » qui ont été inclus par les négociateurs de la Commission européenne dans l'offre d'accès au marché présenté au Mercosur. Les produits sensibles ont été inclus sous la forme de contingents tarifaires d'importation dont 600.000 t d'éthanol.

Le Mercosur ne semble pourtant pas satisfait de cette proposition, rappelant que l'UE-15 s'est engagé à améliorer les offres qui lui avaient été faites en 2004 (100.000 t) lorsque les négociations avaient été relancées au sommet UE-Mercosur en 2010.

Si d'un côté un groupe de 11 Etats membres (Autriche, Belgique, France, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie) considèrent cette progression comme prématurée, 7 autres Etats membres (Allemagne, République tchèque, Danemark, Italie, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni) estiment que cette avancée était nécessaire à l'évolution de la discussion entre les deux parties notamment afin de démontrer l'importance que l'UE attache à ces négociations.

Suite à la note envoyée par le groupe des 11 Etats membres le mois dernier et la réaction négative des organisations professionnelles en France (qui ont partagé leurs inquiétudes avec le président de la République lors du Sommet de l'élevage du 4 au 6 octobre à Clermont-Ferrand) mais aussi en Irlande, la **délégation française a demandé la tenue d'une discussion sur les relations commerciales bilatérales avec le Mercosur.**

Les députés européens Angélique Delahaye, Tokia Saïfi, Michel Dantin et Franck Proust (PPE, FR) ont déclaré que le contenu de l'accord devait primer sur le rythme des

négociations. Le 2 octobre, ils se sont exprimés sur la question : « *Alors que la Commission européenne a proposé aux Etats Membres d'ouvrir de nouveaux contingents tarifaires, nous souhaitons rappeler la sensibilité des produits agricoles. L'ouverture de nouveaux contingents menacerait directement certaines filières européennes déjà affaiblies par la crise agricole, nous pensons notamment à la viande bovine, à l'éthanol ou encore au sucre.* ».

Quant aux producteurs européens d'éthanol dont la CEPM, ils dénoncent l'ouverture des marchés aux importations en provenance du Brésil qui auraient un impact très négatif sur les agriculteurs européens mais aussi qui seraient contraire à la politique climatique et énergétique de l'UE.

Le 30^e round des négociations se tiendra du 6 au 10 novembre 2017. Un 31^e round pourrait avoir lieu début décembre avant la Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires, prévu du 11 au 14 décembre 2017.

Malgré la volonté des deux parties de finaliser l'accord d'ici la fin de l'année, il semblerait qu'il s'agisse plutôt d'une date butoir symbolique, notamment avec les élections prévues au Brésil en octobre 2018 qui bloqueront probablement toute négociation.

Enfin, le **Président français Emmanuel Macron a fait écho à la déclaration des députés européens le 11 octobre lors d'un discours sur l'agriculture au marché de Rungis (Essonne).** Il a déclaré que la France était hostile à toute « *précipitation* » dans ces négociations « *dont le mandat a été donné en 1999* ». Selon lui, il est « *indispensable que ces négociations soient réactualisées si nous voulons les poursuivre* ». Il souhaite ainsi évoquer le sujet au Conseil européen dans la deuxième moitié du mois d'octobre.

La PAC accusée de dumping aux Etats-Unis

Le Département d'Etat américain au commerce a engagé en juillet 2017 une enquête sur l'imposition de droits anti-dumping sur l'importation aux Etats-Unis d'olives de table espagnoles, accusant la PAC dans son ensemble de subventions illégales permettant de pratiquer des prix en-dessous du marché. Le cas des olives, s'il était confirmé, pourrait déclencher un effet domino sur tous les autres produits agricoles européens, et est donc pris très au sérieux à Bruxelles. Lors d'un échange de vues avec la commission AGRI du Parlement le 10 octobre, la Commission européenne a réaffirmé sa forte mobilisation sur la question : deux lettres ont déjà été envoyées au Secrétaire d'Etat américain M. Ross, même si la décision finale ne sera rendue qu'en mars 2018.

Glyphosate – vers une réautorisation de 5 ans ?

Le 24 Octobre, les députés européens ont adopté en session plénière une résolution non-contraignante appelant la Commission à l'interdiction des usages agricoles du glyphosate après le 15 décembre 2020 (soit une prolongation de 3 ans à partir de la date actuelle d'expiration de l'autorisation, le 15 décembre 2017). Le lendemain, les représentants des Etats membres réunis au sein du Comité Permanent (SCoPAFF) n'ont pas trouvé d'accord sur la proposition initiale de la Commission pour renouveler l'approbation de la substance pour 10 ans. En effet, la majorité qualifiée nécessite 55% des Etats membres représentant 65% de la population européenne, mais l'opposition de la France, de l'Italie, de la Belgique, du Luxembourg, de la Grèce, de la Slovénie, de Malte, de la Suède et de la Croatie, ainsi que l'abstention de l'Allemagne et du Portugal ne permettaient pas d'obtenir la nécessaire majorité qualifiée.

La Commission Européenne envisage désormais de diminuer progressivement la durée de renouvellement proposée jusqu'à l'obtention d'une majorité qualifiée, testant ainsi informellement au SCoPAFF un renouvellement de 7 ans voire de 5 ans. Le vote en SCoPAFF du 9 novembre sur une nouvelle proposition de la Commission sur une durée de 5 ans n'a pas non plus atteint la majorité qualifiée. On attend désormais une réunion du comité d'appel probablement avant fin novembre.

Pour rappel, le glyphosate – initialement développé par Monsanto mais dans le domaine public depuis 2000 – est un produit herbicide qui a été décrit comme non cancérigène par les deux agences de l'Union européenne compétentes : l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Son autorisation de mise sur le marché, qui expirait initialement en juin 2016, avait été prolongée de 18 mois le temps d'obtenir l'avis de l'ECHA qui a considéré que la substance ne devait pas être classée Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique (CMR).



Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA)* et *Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice (ZPSK)*

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres – 4^e trimestre 2017

- ✓ **France :**
 - **22-23 novembre:** Congrès du maïs Maiz'Europ - Toulouse
- ✓ **Allemagne :**
 - **25 octobre:** Gestion paille et chaume, Karlsruhe; conférence et démonstration de l'équipement au champ
 - **12-18 novembre:** Agritechnica, Hanovre, hall DMK 8, B18
 - **20-21 novembre:** Conseil d'administration et réunion annuelle, Brême
- ✓ **Bulgarie :**
 - **30 novembre – 1er décembre:** Séminaire Agro national 2017, NGPA - Plovdiv
- **Groupes de dialogue civil:**
 - ✓ **12 octobre :** GDC cultures arables - COP + semences
 - ✓ **18 octobre :** GDC IIA
 - ✓ **22 novembre :** GDC environnement et climat
 - ✓ **8 décembre:** GDC cultures arables - COP + lin & chanvre
 - ✓ **11 décembre :** GDC PAC
 - ✓ **13 décembre :** CDG cultures arables : sucre/riz